



TENNIS CLUB DE LA SOURCE

RÈGLEMENT TENNIS

COMMENT RESERVER UN COURT

NOV 2024

Je réserve un terrain avec

TENUP

Les réservations de l'ensemble de nos 6 courts de tennis se font obligatoirement **en ligne** à l'aide de l'application digitale fédérale **TEN'UP** et à partir de tout smartphone, ordinateur ou tablette.

TEN'UP est accessible à partir de la home page du site Web

de votre Club :

www.tennis-lasource.fr

après avoir cliqué, en haut au milieu, sur le bouton ci-après à droite

ou directement à partir de l'application **TENUP** à télécharger sur

votre smartphone via AppleStore (iPhone) ou Google Play (Android).

RÉSERVER UN COURT



ACCÈS MEMBRES

Si vous n'avez pas encore créé votre compte TEN'UP, vous pouvez le faire facilement en suivant les recommandations du tutoriel « Comment créer votre compte sur TEN'UP ».

◦ **Très important**, lors de la création de votre compte ou si vous l'avez déjà créé, vous devez vérifier, sur la page d'accueil, en cliquant en haut à droite de votre nom sur les 3 points verticaux, pour que vos partenaires puissent retrouver votre nom pour réserver un court avec vous, qu'à :

- ✓ **La rubrique Mon compte**, si cela n'est pas déjà fait par défaut, que la case OUI est bien cochée devant le texte « *j'accepte de rendre mon profil public sur le site de l'application TEN'UP.....* », puis faire enregistrer en bas
- ✓ Revenir en arrière sur la page Mon compte et aller à la rubrique **Mes réglages** et vérifier à la troisième ligne, dans la visibilité pour la recherche de partenaires, et si cela n'est pas déjà fait par défaut, que la case « *OUI, je souhaite être visible par les adhérents de mon/mes clubs uniquement* », est bien cochée, puis faire enregistrer en bas.

Choisissez alors votre court et votre heure, complétez le nom de votre partenaire (obligatoire) puis réservez.

Toute la semaine et les week-ends et jours fériés, les réservations se font de 8 h 00 à 22 h 00, et, par période d'une heure,

- **à partir de J – 1, sur 48 heures glissantes**, sur les courts N° 1 – 2 – 3 – 4 – 5 et sur le court couvert François BERHAUD pendant la seule période du 1^{er} mai au 30 septembre,
- **à partir de J – 8, sur 9 jours glissants**, sur le court couvert François BERTHAUD pendant la période du 1^{er} octobre au 30 avril (soit par exemple d'un samedi jusqu'au deuxième dimanche suivant inclus).

ATTENTION, 1 RESERVATION = 2 NOMS DE MEMBRES (ou 1 nom de membre + 1 invité)

Une réservation entre deux joueurs ne peut être effectuée que pour une seule heure.

La réservation suivante ne peut être faite qu'après avoir terminé son heure de jeu.

Une réservation est modifiable et annulable jusqu'à 15 minutes du début du créneau horaire retenu ; passé ce délai, vous ne pourrez plus retirer votre réservation.

Tout court non occupé 10 minutes après le début de l'heure de réservation sera réputé disponible et, le créneau horaire remis à disposition des autres membres désirant jouer.

Des réservations, permanentes sur la saison ou ponctuelles, peuvent être effectuées, à la diligence du Club pour l'Ecole de tennis, les compétitions, des animations

Pour des rencontres officielles (tournoi interne, Challenge individuel du Val d'Oise), chaque membre devra s'adresser à Fabrice ROUTTIER (06 60 83 91 46 ou routtier.fabrice@orange.fr) seul capable d'effectuer une réservation de 2 heures pour disputer son match.

Lorsqu'une rencontre officielle n'est pas terminée à l'issue des 2 heures qui lui ont été réservées, elle demeure prioritaire sur la réservation suivante pour finir la rencontre, les personnes ayant réservé le créneau horaire suivant ne pouvant prendre possession du court qu'à la fin du match.

INVITATIONS

- ✓ Seul un membre du Club peut recevoir un invité et c'est à lui de s'acquitter du montant de l'invitation en ligne sur son TEN'UP et de prendre en compte alors la réservation en ligne ; **il suffit qu'il clique sur la ligne « Invité », lors de sa réservation en ligne, dans la case Cotisations située sous Joueur 1.**

Il est rappelé qu'il est demandé à tous les joueurs de passer systématiquement la traîne sur les courts et de balayer les lignes après avoir joué, de manière à favoriser et pérenniser l'entretien de nos courts en terre-battue, ainsi que de les arroser, si nécessaire, en cas de chaleur, dans le respect de la réglementation.